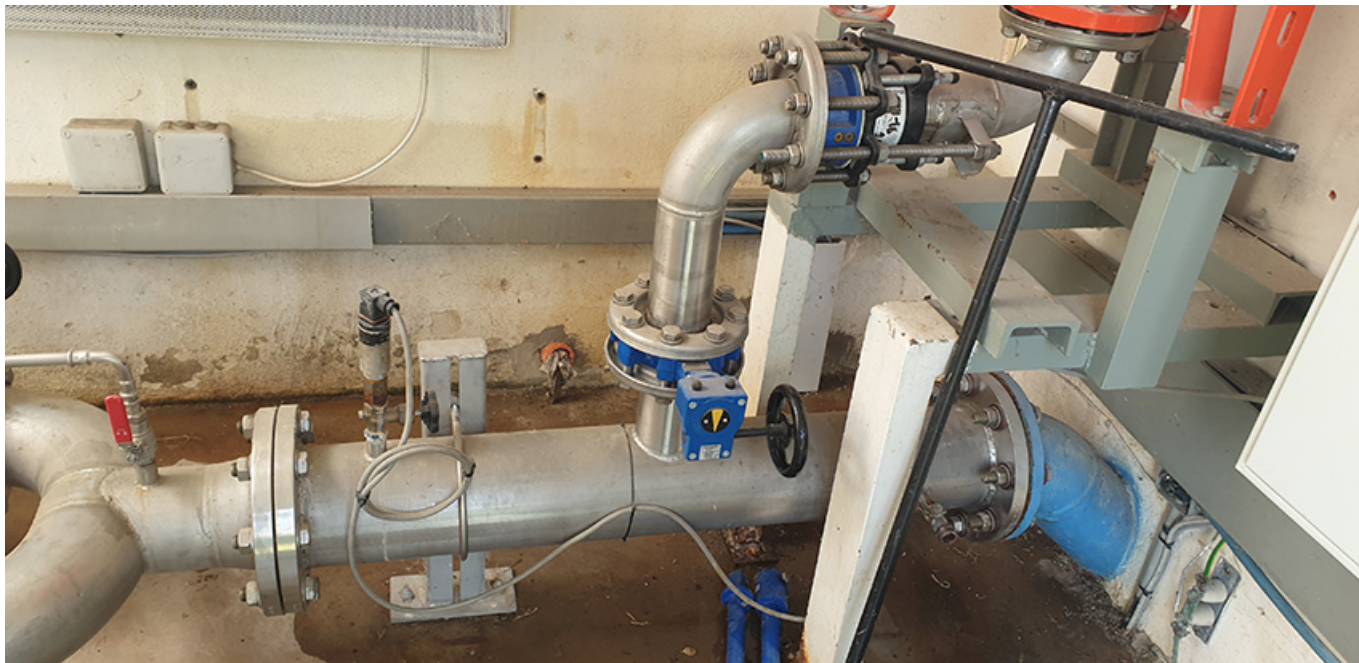


# Le traitement de l'eau potable sur le département



**Une eau potable est définie au regard de toute une série de paramètres :**

- Des paramètres microbiologiques : bactéries, qui témoignent d'une contamination fécale (coliformes et streptocoques fécaux...)
- Des paramètres chimiques : plomb, mercure, chlore, nitrates, pesticides...
- Des indicateurs de radioactivité
- Des paramètres organoleptiques : odeur, couleur, saveur.

**Pour chacun des paramètres, des seuils sont imposés.**

En France, l'eau est considérée comme potable si elle est conforme à la réglementation en vigueur, à savoir aux exigences des articles R1321.1 à R1321.5 du code de la santé publique et à celles des arrêtés d'application correspondants. Par exemple, la concentration du plomb ne doit pas dépasser 10 microgrammes par litre.

**Avant d'être distribuée aux usagers, l'eau brute issue des ressources doit être rendue potable.**

Les traitements nécessaires sont réalisés dans des « stations de traitement d'eau potable » qui n'effectuent pas toutes le même travail. Les traitements successifs doivent être appropriés à la ressource en eau concernée. En effet, selon son origine, son environnement et les milieux qu'elle traverse, l'eau se charge en différents éléments (minéraux, polluants...), naturels ou non, qui modifient sa composition. Les traitements doivent pouvoir répondre à une modification temporaire récurrente de la qualité de l'eau, comme le développement d'algues ou l'augmentation de la turbidité (aspect trouble de l'eau chargée de matières en suspension).





Le plateau de Sault (Aurel, Monieux, Saint Christol, Saint Trinit et Sault) rencontre des difficultés d'alimentation en eau potable depuis plusieurs années, notamment durant l'été 2022 pendant lequel l'hôpital de Sault n'a plus été alimenté en eau potable pendant plusieurs jours. Afin de sécuriser ce territoire en eau potable, des travaux d'interconnexion avec le réseau du syndicat des eaux Durance Ventoux au niveau de la commune de Saint Saturnin les Apt est en cours de réflexion pour une sécurisation effective en 2028. Le montant des travaux travaux s'élève à 12,6 M€ dont 2,8 M€ serait (22,2%) financé par le Département.



**DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE**

Rue Viala - CS 60516  
84909 Avignon Cedex 09